

**DÉPARTEMENT DU
CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :
10 PLACE EDMOND
PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2021_059 : Avenant à la
convention de moyens et d'objectifs avec l'Office de
tourisme**

Séance du 24 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 18 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 18 juin 2021.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	37	44
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A LA MAJORITE ABSOLUE
Pour: 29
Contre : 11
Abstention : 4

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Gilles TABOUREL

Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE

Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT

Gérard LECOQ a donné pouvoir à Patrick LAVARDE

Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Fabien TESSIER

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

**DEL2021_059 : AVENANT A LA CONVENTION DE MOYENS ET D'OBJECTIFS
AVEC L'OFFICE DE TOURISME**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L.133-1 à L.133-10 du Code du tourisme,
- Vu la délibération n°2017-129 du 10 novembre 2017 portant création d'un office de tourisme intercommunal,
- Vu la délibération n°2020-88 du 19 novembre 2020 relative à la convention de moyens et d'objectifs avec l'office de tourisme Seules Terre et Mer.

Considérant que les membres de l'office de tourisme ont décidé de changer le nom de la structure pour devenir Office de tourisme Gold Beach, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2021.

Considérant qu'il est nécessaire de modifier sur la convention le nom de « Office de tourisme Seules Terre et Mer » par « Office de tourisme Gold Beach ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à LA MAJORITE ABSOLUE DE 29 VOIX POUR, 11 CONTRE ET 4 ABSTENTIONS :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de tourisme Gold Beach
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com